

# Les élus refusent la fermeture d'une classe

## La mobilisation

La commune est concernée par les mesures relatives à la carte scolaire 2021, puisqu'une classe de l'école André-Barbet pourrait disparaître. C'est ce qui a conduit son conseil municipal, mardi, à adopter à l'unanimité, une motion demandant le gel des fermetures de classes pour la rentrée 2021.

## Maintenir les moyens

« **Les premières décisions annoncées risquent de surcharger les effectifs en maternelle et en élémentaire et d'accroître les inégalités**, a déclaré le maire, Sébastien Thirouard. **La crise sanitaire devrait amener l'État à maintenir ses moyens dans les écoles, au bénéfice des élèves dont la scolarité est fortement perturbée depuis presque une année.** »

« **L'an passé, à pareille époque, grâce à la mobilisation des parents d'élèves, d'enseignants, d'élus locaux, de parlementaires**, a poursuivi l'élue, **le maintien des moyens avait été assuré et les fermetures de classes étudiées en concertation avec les élus locaux. Aucune classe n'avait pu fermer sans l'accord du maire concerné.** »

Le conseil municipal a considéré que les mesures envisagées dans le cadre de la carte scolaire 2021, ne prennent pas en compte la nécessité de respecter les règles de distance physique, ni le besoin d'accompagnement renforcé des élèves. Des élèves qui ont pâti de l'interruption scolaire du printemps dernier.

Les élus ont estimé également que « **la mise en œuvre des protocoles sanitaires, qui sollicitent fortement l'ensemble des équipes, et les risques sanitaires, qui demeurent encore, justifient une élaboration des mesures de carte scolaire en concertation avec les acteurs de terrain, tournant le dos à une gestion strictement comptable.** »



L'école André-Barbet risque de perdre une classe à la rentrée de septembre. Val-au-Perche